

Conseil Communautaire
Communauté de Communes Cœur de Savoie
Lundi 6 Janvier 2014
Séance de 18 h 30

Compte rendu

Etaient Présents :

- **Commune d'Apremont** : Marc DUPRAZ, Jacqueline CHARRIERE
- **Commune d'Arbin** : Carlo APPRATTI, Denis TOME
- **Commune d'Arvillard** : Rémy FRAIOLI, François CUCHET
- **Commune de Betton-Bettonnet** : Jérôme BERTHIER (suppléant)
- **Commune du Bourget-en-Huile** : Régis BARBAZ
- **Commune de Bourgneuf** : Nicole BOUVIER, Aimé HENRIQUET (suppléant)
- **Commune de Chamousset** : Maryse PERRIN
- **Commune de Chamoux-sur-Gelon** : René AGUETTAZ, Alexandre DALLA-MUTTA
- **Commune de Champlarent** : Paul BLANCHARD
- **Commune de La Chapelle Blanche** : Jean-Claude MONTBLANC
- **Commune de Châteauneuf** : Henri CARREL, Simone RAFFIN
- **Commune de La Chavanne** : Richard DESCHAMPS-BERGER
- **Commune de Chignin** : Michel RAVIER, Marie-Ange COLIN
- **Commune de La Croix-de-la-Rochette** : André DUPEPET
- **Commune de Cruet** : Etienne PILARD, Marie-Hélène PLAVERET
- **Commune de Coise Saint-Jean-Pied-Gauthier** : Bernard FRISON, Pierre-Yves DUGELAY
- **Commune de Détrier** : Edouard PACHE

- **Commune d'Etable** : Christiane COMPAING
- **Commune de Francin** : Franck VILLAND, Jean-Paul VADEL
- **Commune de Fréterive** : Bernard REVERDY
- **Commune d'Hauteville** : Claude CHARPIN, Marc GIRARD (suppléant)
- **Commune de Laissaud** : Bernard CHASSANDE-BARRIOZ
- **Commune de Les Marches** : Michel CHAPELLE, Agnès MENET-THIBAUT, Christian BATARDIN, Thierry DUFRENOY
- **Commune de Les Mollettes** : Jean-Claude NICOLLE, Alain PROPHETE
- **Commune de Montendry** : Jacqueline SCHENKL
- **Commune de Montmélian** : Béatrice SANTAIS, Jacqueline TALLIN, Yves PAVILLET, Yannick MUNIER, Alain RIBEYROLLES
- **Commune de Myans** : Bernard BESSON, Jean-Bernard KLOTZBIER
- **Commune de Planaise** : Jean-Paul RATEL
- **Commune du Pontet** : Eugène MONTAY, André DAZY (suppléant)
- **Commune de Presle** : Eric COVAREL
- **Commune de La Rochette** : Annie OLEI, Jean-Loup CREUX, Jean-Louis DOULS, André DURAND, Hervé BENOIT
- **Commune de Rotherens** : Daniel BERGER, Michel SYMANZIK (suppléant)
- **Commune de Sainte Hélène du Lac** : Sylvie SCHNEIDER
- **Commune de Saint Jean de la Porte** : Jean-François QUESNEL, Gérard ROCHAS
- **Commune de Saint Pierre d'Albigny** : Jean-Michel BORGEL, Pierre GUIDAT, Christiane BRUNET, Claude RIOND, Jean-Jacques MAURIS, Thierry FERRACHAT
- **Commune de Saint Pierre de Soucy** : Pierre DUFAYARD
- **Commune de La Table** : Eric KIEFFER
- **Commune de La Trinité** : Jean-François DUC
- **Commune du Verneil** :
- **Commune de Villard d'Héry** : Eric SANDRAZ
- **Commune de Villard Léger** : Jean-François CLARAZ

➤ **Commune de Villard Sallet** : Jean-Claude MESTRALLET

➤ **Commune de Villaroux** : Denise MARTIN

Etaient représentés : Jean VOUTHIER par son suppléant Jérôme BERTHIER ;

Etaient excusés : Gilbert NAJAR (*pouvoir à Béatrice SANTAIS*), Véronique TROTTA (*pouvoir à Yannick MUNIER*)

Etaient absents : Marie-Claude BARBIER

Assistaient :

Personnels CCCS : Mesdames Martine CHEVRIER, Joëlle DAVID, Cécile FLORET, Audrey SIMON, Marjorie VABOIS, Anne VERRIER.

M. Paul BLANCHARD, doyen du Conseil, ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence, et procède à l'installation des 73 délégués communautaires.

Mme PLAVERET Marie-Hélène, benjamine de l'assemblée, est désignée comme secrétaire de séance.

M. BLANCHARD passe ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

I. Election du Président

Monsieur Paul BLANCHARD, Doyen de l'Assemblée, invite le Conseil à procéder à l'élection du Président à bulletin secret.

Il est procédé à l'élection du Président de la Communauté de Communes

Monsieur Claude CHARPIN propose que Monsieur Bernard BESSON soit candidat. Celui-ci confirme sa candidature.

Aucune autre candidature n'est émise.

Le scrutin relatif à l'élection du Président donne les résultats suivants :

Nombre d'inscrits

73

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	72
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 de Code Electoral	10
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	62
Majorité absolue	32

A obtenu

Monsieur Bernard BESSON	61 voix (soixante et une)
Monsieur Jean-François DUC	1 voix (une)

Monsieur Bernard BESSON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé Président et immédiatement installé.

Monsieur le Doyen de l'Assemblée cède sa place à M. le Président, non sans lui avoir présenté ses sincères félicitations.

Intervention de Monsieur le Président Bernard BESSON

« Je vous remercie toutes et tous de la confiance que vous venez de me témoigner. Pour les 3 mois restant avant le renouvellement du mandat, je vais essayer de porter comme nous avons pu le faire jusqu'à maintenant sans vraiment de légitimité, ce nouveau territoire.

Tout d'abord je voudrais remercier nos agents qui travaillent sur cette fusion depuis très longtemps, jusqu'à aujourd'hui avant cette séance et qui auront encore à tout mettre en place en ce début d'année pour cette structure nouvelle. Parmi les agents je voudrais citer nos 4 directrices, Martine CHEVRIER, Joëlle DAVID, Anne VERRIER et Virginie FERROUX-DURIEZ qui est en congés maternité qui ont vraiment œuvré pour que cette fusion réussisse. Un remerciement tout particulier à Audrey SIMON qui n'est pas directrice mais qui a été souvent la plaque tournante pour la Préfecture, qui a centralisé les inquiétudes des uns et des autres et qui a essayé de répondre à toutes nos interrogations. Elle nous a beaucoup aidé à bâtir ce projet.

Je remercie tous les collègues élus qui ont participé depuis 2 ans à de nombreuses séances de travail, pour définir un projet de territoire, travailler sur les statuts, sur les compétences à garder ou à redonner. Nous n'avions les uns et les autres pas beaucoup de légitimité pour le faire mais faire un projet de fusion sans avoir travaillé au préalable, c'est très compliqué. Si depuis 2 ans nous n'avions pas décanté les choses aujourd'hui cela serait clairement impossible. Aussi j'aimerais remercier tout particulièrement les 3 autres Présidents des intercommunalités, Claude CHARPIN, Jean-François DUC et Jean-Jacques MAURIS. Je pense que nous devons leur réserver une place dans l'instance de direction et pour les sièges de vice-présidence une place toute particulière à mes côtés pour mettre en place ce territoire comme nous l'avons fait jusqu'à présent tous les 4.

Notre 1^{ère} mission, mission la plus importante sur laquelle nous avons bâti notre projet de territoire, c'était la neutralité fiscale et financière. Nous avons à réussir cette neutralité. Il va y avoir de nouveaux taux communautaires ce qui va induire de nouveaux taux communaux et donc des attributions de compensation. Cette 1^{ère} mission nous devons la réaliser ensemble de façon à ce qu'unaniment soit acté ce transfert des anciennes intercommunalités à la nouvelle fiscalité harmonisée sur l'ensemble du territoire.

La 2^{ème} mission qui est elle aussi importante et qu'il faudra réussir rapidement est de redonner les compétences que l'on ne souhaite pas garder. Nous en avons parlé dès le début du projet de la fusion. Sur certains points nous n'étions pas au même niveau et nous n'irions pas vers le plus haut niveau. En conséquence il nous faudra rendre certaines compétences rapidement. La loi nous oblige pour certaines compétences à être opérationnel avant le 1^{er} avril 2014. Mais il est important de le faire rapidement afin de clarifier les choses pour une meilleure lisibilité de l'intercommunalité. La restitution de compétences devra être faite rapidement de façon à ce que les communes puissent s'organiser pour créer des syndicats ou des structures permettant de reprendre collectivement dans un autre contexte les compétences redonnées (compétences scolaire, périscolaire, eau potable...). La restitution de compétences s'accompagne d'attributions de compensation de la Communauté de Communes vers les communes. La difficulté n'est pas de dire si on décide de redonner par exemple la compétence périscolaire ou scolaire, la difficulté est de dire quels moyens on redonne aux communes pour faire face à cette compétence de façon à ce que ce transfert soit neutre pour l'intercommunalité et la commune sans que personne n'en tire bénéfice.

La 3^{ème} mission est l'adoption de nouveaux statuts. Notre volonté a été marquée depuis de nombreux mois sur le travail des nouveaux statuts de façon à harmoniser des prises de compétences sur l'ensemble du territoire. Il

y a des évaluations importantes à faire de transfert de charges, des communes ou des syndicats intercommunaux vers la Communauté de Communes, qui harmonisera ces compétences.

On nous pose souvent la question : « A partir de quel moment les fameux syndicats qui existent aujourd'hui et qui exercent ces compétences disparaîtront ? ». Ils disparaîtront le jour où le Préfet actera les nouveaux statuts qui auront été validés par une majorité qualifiée des conseils municipaux.

Je suis Président de cette structure pour 3 mois et j'aurai bien besoin de toutes les bonnes volontés des membres de cette assemblée et de toutes les compétences de vos conseils municipaux pour que l'on puisse travailler dans tous ces domaines de façon à ce que Cœur de Savoie avance. Il faut travailler ensemble pour que ce projet réussisse, c'est notre intérêt à tous, quelle qu'ait été notre position de départ sur cette fusion. En tout cas, je m'emploierai avec les vice-présidents que je vais vous proposer, à ce que notre territoire se distingue non seulement pour être un des rares territoires de Rhône Alpes où une grosse fusion a été faite mais que nos habitants tirent un bénéfice et que nos collectivités fonctionnent mieux après cette fusion. Maintenant à nous de démontrer que l'on ne s'est pas trompé de croire à ce projet. C'est le programme que nous allons essayer de partager ensemble. Je vous remercie pour votre attention. »

A. Election des vice-présidents

1^{er} Vice-Président : Délégué aux services administratifs et en charge du tourisme, des sentiers et des activités de pleine nature

Il est procédé à l'élection du premier Vice-Président.

Le Président propose que Monsieur Jean-François DUC soit candidat.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

1er tour du scrutin

Nombre d'inscrits	73
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	72
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	72
Majorité absolue	37

A obtenu

Monsieur Jean-François DUC	72 voix (soixante-douze)
----------------------------	-----------------------------

Monsieur Jean-François DUC a obtenu la majorité absolue.

Il est proclamé 1^{er} Vice-Président et immédiatement installé.

2^{ème} vice-président : Délégué aux services techniques et en charge des déchets et de l'eau potable

Il est ensuite procédé à l'élection du 2^{ème} Vice-Président.

Le Président propose que Monsieur Jean-Jacques MAURIS soit candidat.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

1er tour du scrutin

Nombre d'inscrits	73
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	72
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	72
Majorité absolue	37

A obtenu

Monsieur Jean-Jacques MAURIS	72 voix (soixante-douze)
------------------------------	-----------------------------

**Monsieur Jean-Jacques MAURIS a obtenu la majorité absolue.
Il est proclamé 2^{ème} Vice- Président et immédiatement installé.**

3^{ème} vice-président : Délégué aux services à la personne et en charge du scolaire, du périscolaire et des transports scolaires

Il est procédé à l'élection du 3^{ème} Vice- Président.

Le Président propose que Monsieur Claude CHARPIN soit candidat.

Celui-ci pose sa candidature.

Madame Nicole BOUVIER, eu égard de ses précédentes fonctions au sein de la Communauté de Communes du Gelon et du Coisin, émet sa candidature.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

1^{er} tour du scrutin

Nombre d'inscrits	73
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	72
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral	3
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	69
Majorité absolue	35

A obtenu

Monsieur Claude CHARPIN	49 voix (quarante-neuf)
Madame Nicole BOUVIER	20 voix (vingt)

Monsieur Claude CHARPIN a obtenu la majorité absolue.

Il est proclamé 3^{ème} Vice- Président et immédiatement installé.

4^{ème} Vice-Président : Délégué au pôle d'équilibre Alpespace

Il est procédé à l'élection du 4^{ème} Vice- Président.

Le Président propose que Madame Béatrice SANTAIS soit candidate.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

1er tour du scrutin

Nombre d'inscrits	73
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	72
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	72
Majorité absolue	37

A obtenu

Madame Béatrice SANTAIS	72 voix (soixante-douze)
-------------------------	-----------------------------

Madame Béatrice SANTAIS a obtenu la majorité absolue.

Elle est proclamée 4^{ème} Vice- Présidente et immédiatement installée.

5^{ème} Vice-président : Délégué à l'économie

Il est procédé à l'élection du 5^{ème} Vice- Président.

Le Président propose que Monsieur Bernard REVERDY soit candidat.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

1er tour du scrutin

Nombre d'inscrits	73
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	72
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	72
Majorité absolue	37

A obtenu

Monsieur Bernard REVERDY	72 voix (soixante-douze)
--------------------------	-----------------------------

**Monsieur Bernard REVERDY a obtenu la majorité absolue.
Il est proclamé 5^{ème} Vice- Président et immédiatement installé.**

6^{ème} Vice-président : Délégué aux finances et à la commande publique

Il est procédé à l'élection du 6^{ème} Vice- Président.
Après appel à candidature,
Monsieur Marc DUPRAZ et Madame Sylvie SCHNEIDER sont candidats.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

1er tour du scrutin

Nombre d'inscrits	73
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	72
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral	4
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	68
Majorité absolue	35

A obtenu

Monsieur Marc DUPRAZ	26 voix (vingt-six)
Madame Sylvie SCHNEIDER	42 voix (quarante-deux)

**Madame Sylvie SCHNEIDER a obtenu la majorité absolue.
Elle est proclamée 6^{ème} Vice- Présidente et immédiatement installée.**

7^{ème} Vice-président : Délégué à la petite enfance

Il est procédé à l'élection du 7^{ème} Vice- Président.
Le Président propose que Monsieur Etienne PILARD soit candidat.

Celui-ci pose sa candidature.
Aucune autre candidature n'est émise.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

1er tour du scrutin

Nombre d'inscrits	73
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	72
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	72
Majorité absolue	37

A obtenu

Monsieur Etienne PILARD	72 voix (soixante-douze)
-------------------------	-----------------------------

Monsieur Etienne PILARD a obtenu la majorité absolue.

Il est proclamé 7^{ème} Vice- Président et immédiatement installé.

8^{ème} Vice-président : Délégué à l'enfance et la jeunesse

Il est procédé à l'élection du 8^{ème} Vice- Président.

Le Président propose que Madame RAFFIN Simone soit candidate.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

1er tour du scrutin

Nombre d'inscrits	73
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	72
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	72
Majorité absolue	37

A obtenu

Madame Simone RAFFIN	72 voix (soixante-douze)
----------------------	-----------------------------

Madame Simone RAFFIN a obtenu la majorité absolue.

Elle est proclamée 8^{ème} Vice- Présidente et immédiatement installée.

9^{ème} Vice-président : Délégué aux personnes âgées

Il est procédé à l'élection du 9^{ème} Vice- Président.

Le Président propose que Madame Maryse PERRIN soit candidate.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

1er tour du scrutin

Nombre d'inscrits	73
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	72
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	72
Majorité absolue	37

A obtenu

Madame Maryse PERRIN	72 voix (soixante-douze)
----------------------	-----------------------------

Madame Maryse PERRIN a obtenu la majorité absolue.
Elle est proclamée 9^{ème} Vice-Présidente et immédiatement installée.

10^{ème} Vice-président : Délégué à l'environnement, au SPANC, aux cours d'eau et aux lacs

Il est procédé à l'élection du 10^{ème} Vice-Président.
Le Président propose que Monsieur Jean-Claude NICOLLE soit candidat.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

1er tour du scrutin

Nombre d'inscrits	73
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	72
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	72
Majorité absolue	37

A obtenu

Monsieur Jean-Claude NICOLLE	72 voix (soixante-douze)
------------------------------	-----------------------------

Monsieur Jean-Claude NICOLLE a obtenu la majorité absolue.
Il est proclamé 10^{ème} Vice-Président et immédiatement installé.

11^{ème} Vice-président : Délégué à l'agriculture et à la forêt

Il est procédé à l'élection du 11^{ème} Vice-Président.
Le Président propose que Monsieur Eric KIEFFER soit candidat.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

1er tour du scrutin

Nombre d'inscrits	73
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	72
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	72
Majorité absolue	37

A obtenu

Monsieur Eric KIEFFER	72 voix (soixante-douze)
-----------------------	-----------------------------

Monsieur Eric KIEFFER a obtenu la majorité absolue.

Il est proclamé 11^{ème} Vice- Président et immédiatement installé.

12^{ème} Vice-président : Délégué à l'urbanisme, à l'habitat et aux déplacements

Il est procédé à l'élection du 12^{ème} Vice- Président.

Le Président propose que Monsieur Hervé BENOIT soit candidat.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

1er tour du scrutin

Nombre d'inscrits	73
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	72
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	72
Majorité absolue	37

A obtenu

Monsieur Hervé BENOIT	72 voix (soixante-douze)
-----------------------	-----------------------------

Monsieur Hervé BENOIT a obtenu la majorité absolue.

Il est proclamé 12^{ème} Vice- Président et immédiatement installé.

13^{ème} Vice-président : Délégué à la communication

Il est procédé à l'élection du 13^{ème} Vice- Président.

Le Président propose que Monsieur Jean-Claude MONTBLANC soit candidat.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

1er tour du scrutin

Nombre d'inscrits	73
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	72
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	72
Majorité absolue	37

A obtenu

Monsieur Jean-Claude MONTBLANC	72 voix (soixante-douze)
--------------------------------	-----------------------------

Monsieur Jean-Claude MONTBLANC a obtenu la majorité absolue.

Il est proclamé 13^{ème} Vice- Président et immédiatement installé.

14^{ème} Vice-président : Délégué au patrimoine, aux bâtiments et à la culture

Il est procédé à l'élection du 14^{ème} Vice- Président.

Le Président propose que Monsieur René AGUETTAZ soit candidat.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

1er tour du scrutin

Nombre d'inscrits	73
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	72
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	72
Majorité absolue	37

A obtenu

Monsieur René AGUETTAZ	72 voix (soixante-douze)
------------------------	-----------------------------

Monsieur René AGUETTAZ a obtenu la majorité absolue.

Il est proclamé 14^{ème} Vice- Président et immédiatement installé.

B. Election des membres du Bureau

Les membres du Bureau sont élus au scrutin secret à la majorité absolue, sous la présidence du Président nouvellement élu.

Il est proposé que le Président et les Vice-Présidents composent le Bureau de la Communauté de Communes.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre d'inscrits	73
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	72
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral .	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	72
Majorité absolue	37

La proposition de désigner comme membres du Bureau le Président et les Vice-Présidents a obtenu 72 voix (soixante-douze).

Sont installés comme membres du Bureau :

- Bernard BESSON
- Jean-François DUC
- Jean-Jacques MAURIS
- Claude CHARPIN
- Béatrice SANTAIS
- Bernard REVERDY
- Sylvie SCHNEIDER
- Etienne PILARD
- Simone RAFFIN
- Maryse PERRIN
- Jean-Claude NICOLLE
- Eric KIEFFER
- Hervé BENOIT
- Jean-Claude MONTBLANC
- René AGUETTAZ

C. Délégations d'attribution du Conseil Communautaire au Président et aux Vice Présidents

Monsieur le Président expose que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que le Conseil communautaire a la possibilité de déléguer directement au Président un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à son article L.2122-22, afin de permettre une gestion administrative plus rapide, sous contrôle du Conseil communautaire.

Dans le cadre de cette délégation, ces attributions relèvent directement de la compétence du Président, à charge pour lui d'en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil communautaire, en application des articles L.2122-23 du CGCT.

Les délégations visées à l'article L.2122-22 du CGCT portent sur une partie des compétences de l'assemblée délibérante ; le Président, titulaire de délégations en vertu de cet article, prend des décisions équivalent juridiquement à des délibérations.

Conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est donc proposé au Conseil communautaire, de donner délégation au Président, pour la durée de son mandat, de

l'ensemble des attributions du Conseil communautaire prévues à l'article L.2122-22 du CGCT et en déterminer les limites, à savoir :

1. D'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services communautaires ;
2. De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passer à cet effet les actes nécessaires ;
3. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
 - dans la limite de 500.000 € HT pour les marchés de travaux ;
 - d'un montant inférieur à un seuil défini par décret pour les marchés de fournitures et de services (pour information : au 1^{er} janvier 2014 : 134 000 € HT)
4. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
5. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes ;
6. De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ;
7. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
8. De décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
9. De fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
10. D'intenter, au nom du Conseil communautaire, les actions en justice ou défendre la Communauté de communes dans toutes les actions intentées contre elle ;
11. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans les limites établies par les experts et compagnies d'assurances intervenant en la matière ;
12. De réaliser les lignes de trésorerie dans la limite maximum d'un million d'euros.

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président rendra compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil communautaire des décisions prises en vertu de la présente délibération.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les compétences déléguées par le Conseil communautaire pourront faire l'objet de l'intervention des Vice-Présidents délégués en cas d'empêchement de Monsieur le Président.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, autorise le Président à intervenir pour l'exercice de ses attributions dans les limites visées ci-dessus.

D. Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.)

Au regard du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code des marchés publics, la Commission d'appel d'offres et le jury de concours sont composés, pour un E.P.C.I., du Président et d'un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la C.A.O. de la commune la plus peuplée (la Ville de Montmélián), soit 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur une même liste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la C.A.O. par le suppléant venant immédiatement après le dernier titulaire élu. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par l'élus inscrit immédiatement après ce dernier.

Il est donc proposé de définir la composition de la C.A.O. de la Communauté de communes sur la base suivante:

- ↳ Le Président de la Communauté de Communes, membre de droit,
- ↳ 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, élit comme membre de la CAO la liste suivante :

Membre de droit : Monsieur le Président

Titulaires	Suppléants
Etienne PILARD	Jean-Jacques MAURIS
Sylvie SCHNEIDER	René AGUETTAZ
Edouard PACHE	Rémy FRAIOLI
Jean-Claude NICOLLE	Franck VILLAND
Marc DUPRAZ	André DURAND
Total : 5	Total : 5

E. Election des membres de la Commission chargée d'évaluer les transferts de charges (C.L.E.C.T.)

Cette commission est chargée de rédiger un rapport annuel sur l'évaluation des compétences et charges transférées ou à transférer, ces dernières ayant une incidence sur l'attribution de compensation.

S'agissant des membres de cette commission et afin de garantir une juste représentation des parties engagées, il est proposé que chaque commune membre de la Communauté de Communes dispose d'un représentant (soit au total 43 membres au sein de la C.L.E.C.T.).

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, valide la composition de la commission chargée d'évaluer les transferts de charge sur la base de 43 membres soit un représentant par commune.

F. Installation du nouveau Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Cœur de Savoie (CIAS)

1) Fixation du nombre des membres délégués au Conseil d'Administration du CIAS

Monsieur le Président expose qu'en application des articles R 123.7, 27 et 28 du Code de l'action sociale et des familles, il revient au Conseil communautaire de fixer le nombre d'administrateurs du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS). Il précise que leur nombre ne peut être supérieur à 32, ni inférieur à 8, et qu'il doit être pair puisque, outre le Président, une moitié des membres est désignée par le Conseil communautaire, et l'autre moitié par le Président.

Il est proposé de fixer à 32 membres le Conseil d'Administration.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, décide de fixer le nombre de membres du Conseil d'Administration du CIAS à 32 membres.

2) Election des représentants au Conseil d'Administration du CIAS

Vu les articles R 123.27 et 123.28 du Code de l'action sociale et des familles relatifs au CIAS,
Vu l'article R 123.29 prévoyant que le Conseil communautaire procède à l'élection de ses représentants au scrutin majoritaire à deux tours,
Vu la délibération du Conseil communautaire fixant à 32 le nombre d'administrateurs du CIAS (*voir point précédent*),
Considérant que le Conseil communautaire a décidé que le scrutin serait uninominal,
Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection de 16 représentants au sein du Conseil d'administration du CIAS,
Il est procédé à l'élection des représentants du CIAS.

Pour les 16 représentants élus, il est proposé de reconduire les 10 membres qui siégeaient au CIAS Gelon Coisin et d'ajouter 2 nouveaux délégués pour chacun des 3 autres cantons.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité désigne les 16 membres délégués au CIAS tel que suit :

Président du CIAS = Président de la CC Cœur de Savoie

Communes	délégués
Betton-Bettonnet	Nathacha ROSSETTO-GIACCHERINO
Bourgneuf	Nicole BOUVIER
Chamousset	Maryse PERRIN
Chamoux-sur-Gelon	Marie-Hélène TISSAY
Champlarent	Paul BLANCHARD
Châteauneuf	Gilles MAUGIE
Coise St Jean Pied Gauthier	Patricia DELGADO
Hauteville	Anne-Marie CHOLAT
Montendry	Jacqueline SCHENKL
Villard Léger	Evelyne FACON
La Rochette	André DURAND
La Rochette	Annie OLEI
St Pierre d'Albigny	Christiane BRUNET
Fréterive	Eve BUEVOZ
Montmélian	Jacqueline TALLIN
Montmélian	Gilbert NAJAR
Total	16

G. Désignation des représentants de la Communauté de Communes dans diverses instances

Pour ces 3 derniers mois avant les nouveaux mandats en mars 2014, pour les délégués dans les diverses instances, il est proposé de reconduire les délégués en poste en décembre 2013.

1) Elections des délégués à Métropole Savoie

La Communauté de Communes Cœur de Savoie adhère au Syndicat Mixte «Métropole Savoie » en lieu et place des communes membres.

Il revient au Conseil communautaire de procéder à l'élection des délégués titulaires et suppléants qui représenteront la Communauté de Communes Cœur de Savoie au regard de ce que prévoient les statuts de Métropole Savoie. Ces derniers précisent en effet que, s'agissant des établissements de coopération intercommunale adhérents, le nombre de délégués titulaires pour le compte de la Communauté de communes est égal au nombre de délégués titulaires qui serait obtenu en appliquant à chacune des communes membres les règles de calculs suivantes :

- communes dont la population se situe entre 1 et 1000 habitants : 1 délégué titulaire
- communes dont la population se situe entre 1001 et 4000 habitants : 2 délégués titulaires
- communes dont la population se situe entre 4001 et 7 000 habitants : 3 délégués titulaires
- communes dont la population se situe entre 7 001 et 10 000 habitants : 4 délégués titulaires

Total du nombre de délégués pour la Communauté de communes : 51 délégués titulaires. Il convient de désigner autant de délégués suppléants.

Il est proposé de reconduire les 48 délégués qui siégeaient en décembre 2013 à Métropole Savoie et d'ajouter 3 nouveaux délégués, Coise, Myans et Cruet ayant dépassé le seuil de 1 000 habitants.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, élit comme représentant au Syndicat Mixte Métropole Savoie les délégués tel que suit :

Délégués au Syndicat Mixte Métropole Savoie

Communes	délégués titulaires	suppléants
Canton de La Rochette		
Arvillard	François CUCHET	Martine SELVA
Le Bourget en Huile	Régis BARBAZ	Christophe LAKOMY
La Chapelle Blanche	Jean-Claude MONTBLANC	Jean-François RUZAND
La Croix de La Rochette	Boris PELTIER	René DIJOURD
Détrier	Edouard PACHE	Monique PERRIN
Etable	Joël RECORDON	Christiane COMPAING
Le Pontet	Eugène MONTAY	Peggy COL
Presle	Eric COVAREL	Jean-Claude CADOUX
La Rochette	Hervé BENOIT Jean-Loup CREUX	Gérard JEANNIN François PEILLEX
Rotherens	Daniel BERGER	Yannick ROSTAING
La Table	Eric KIEFFER	Jean-François NICOLAS
La Trinité	Jean-François DUC	Martial FLAMMIER
Le Verneil	Jean-Pierre SANDRAZ	Marie-Claude BARBIER
Villard Sallet	Pierre COMTE	Patrick DEPIERRE
Total	15	15
Canton de Montmélian		
Apremont	Jacqueline CHARRIERE	Sylvie SEGURA
Arbin	Denis TOME	Régis SALMERON
Chignin	Michel RAVIER	Marie-Ange COLIN
La Chavanne	Alain CANNIZZARO	Jean-Pierre RENARD
Francin	Franck VILLAND	André GIRARD
Laissaud	Gilles MONNET	Bernard CHASSANDE-BARRIOZ
Les Marches	Guy GAMEN Michel CHAPELLE	Marie-Agnès MENET-THIBAUT Jean-François ANGERAND
Myans	Bernard BESSON Jean-Bernard KLOTZBIER	Gilles CARRIER Joséphine PATRAS
Montmélian	Béatrice SANTAIS Jacqueline TALLIN Gilbert NAJAR	Yannick MUNIER Magali GRANGEAT Alain RIBEYROLLES
Les Mollettes	Marie-Madeleine PEDRON	Astrid NICOLLE
Planaise	Jean-Paul RATEL	Jean RAFFIN
Sainte Hélène du Lac	Sylvie SCHNEIDER	Serge LUKIE
Saint Pierre de Soucy	Michel PORTIER	Pierre DUFAYARD
Villard d'Héry	Eric SANDRAZ	Alain CORNELOUP
Villaroux	Bruno GUERAUD	Denise MARTIN
Total	19	19

Communes	délégués titulaires	suppléants
Canton de Chamoux-sur-Gelon		
Betton-Bettonnet	Philippe SEAUVE	Jean VOUTHIER
Bourgneuf	Nicole BOUVIER	Christophe RUSPINI
Chamousset	Maryse PERRIN	Irène MICHAUD
Chamoux-sur-Gelon	René AGUETTAZ	Alexandre DALLA-MUTTA
Champlarent	Alain FLURY	Michel CHRISTIN
Châteauneuf	Henri CARREL	Gilles MAUGIE
Coise St Jean Pied Gauthier	Bernard FRISON Pierre-Yves DUGELAY	André BERLIOZ Danièle DUNOYER
Hauteville	Marc GIRARD	Claude CHARPIN
Montendry	Jacqueline SCHENKL	Florence BARDELLI
Villard Leger	Jean-François CLARAZ	Aimé LE LAY
Total	11	11
Canton de Saint Pierre d'Albigny		
Cruet	Etienne PILARD	Philippe GALIEGUE
	Jean-Michel BLONDET	David DE BRUYNE
Fréterive	Bernard REVERDY	Eve BUEVOZ
Saint Jean de la Porte	Jean-François QUESNEL	Thierry MUGGEO
Saint Pierre d'Albigny	Jean-Jacques MAURIS	Claude RIOND
	Jean-Claude GOUVERNEUR	Gabriel HENRIQUET
Total	6	6

TOTAL : 51 délégués titulaires, 51 suppléants

2) Election des délégués au Syndicat Mixte du Parc d'Activités économiques Alpespace

Conformément aux statuts du Syndicat Mixte du Parc d'Activités économiques « ALPESPACE » (article 7.1 des statuts du Syndicat Mixte), le Comité syndical de ce dernier se compose de 2 collèges : un collège de 15 membres titulaires (et 15 suppléants) représentant la Communauté de Communes et un second collège de 5 autres membres titulaires (et 5 suppléants) représentant le Département de la Savoie.

Il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir désigner ses délégués pour représenter la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité désigne les membres délégués à Alpespace tel que suit :

- Membres titulaires : Marc DUPRAZ, Denis TOME, Michel RAVIER, Richard DESCHAMBERGER, Franck VILLAND, Bernard CHASSANDE-BARRIOZ, Michel CHAPELLE, Bernard BESSON, Béatrice SANTAIS, Jean-Claude NICOLLE, Jean-Paul RATEL, Sylvie SCHNEIDER, Pierre DUFAYARD, Eric SANDRAZ, Denise MARTIN
- Membres suppléants : Xavier SCARPETTINI, Carlo APPRATTI, Marie-Ange COLIN, Jean-Pierre RENARD, André GIRARD, Pascal EXERTIER, Guy GAMEN, Jean-Bernard KLOTZBIER,

3) Election des délégués au Syndicat Mixte du Parc d'Activités économiques Arc-Isère

Conformément aux statuts du Syndicat Mixte « ARC-ISERE» (article 7 des statuts du Syndicat Mixte), le Comité syndical de ce dernier se compose de 10 conseillers syndicaux titulaires (Département de la Savoie : 5 – CCGC : 2 – Communauté de communes Porte de Maurienne : 2 – Commune de St Pierre d'Albigny : 1).

Il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir désigner 2 délégués pour représenter la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité désigne comme délégués au Syndicat Mixte Arc Isère :

René AGUETTAZ, Aimé HENRIQUET

4) Elections des délégués au SIBRECSA

La Communauté de Communes adhère au SIBRECSA (Syndicat Mixte du Bréda et de la Combe de Savoie) en lieu et place des communes membres (article 6.2.1 d des statuts).

Il revient au Conseil communautaire de procéder, sur proposition de chaque conseil municipal, à l'élection des délégués qui représenteront la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

Pour rappel, les statuts du SIBRECSA précisent que la répartition du nombre de délégués est fixée en fonction du nombre d'habitants pour chaque commune composant la structure intercommunale :

- communes dont la population se situe entre 1 et 2000 habitants : 1 délégué
- communes de plus de 2000 habitants : 2 délégués.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, désigne les 32 membres délégués et leurs suppléants au SIBRECSA tel que suit :

Membres titulaires : Charlotte TESSANNE, Bernard ROCHE, Michel RAVIER, Pascal REVY, Pascal PAGET, Pascal EXERTIER, Marie-Agnès MENET-THIBAUT, Jean-François ANGERAND, Gilles CARRIER, Béatrice SANTAIS, Véronique TROTTA, Marie-Madeleine PEDRON, Hubert RAFFOUX, Alain BARNIER, Serge GRANIER, Gilles RAFFIN, Jean-Paul GEOFFROY, BOUVIER Christian, DONJON Stéphanie, MICHEL Franck, DUPEPET André, PACHE Edouard, MANDRAY Yves, BERGER Laurence, CADOUX Jean-Claude, JEANNIN Gérard, PEILLEX François, BARBIER Jacky, THOMAS Bernard, FLAMMIER Martial, GUIDET Jocelyne, COMTE Pierre

Membres suppléants : Xavier SCARPETTINI, Jean-Michel DESROCHES, Marie-Ange COLIN, Gilles PETIT, Franck VILLAND, Bernard CHASSANDE-BARRIOZ, Christian BATARDIN, Pascal LEPETRE, Bernard BESSON, André BUISSON, Yves PAVILLET, Isabelle NEAU, Pierre GLARMET, Bernard BOURGEOIS, Michel GRANIER, Denise MARTIN, Jean-Sébastien WEBEN.

5) Elections des délégués au Syndicat Mixte Savoie Déchets

Conformément aux statuts du Syndicat Mixte « Savoie Déchets », le Comité syndical de ce dernier se compose de 29 conseillers syndicaux, chaque collectivité membre dispose d'un délégué par tranche de population DGF correspondant à 5% de la population DGF total du syndicat. Toute tranche entamée donne droit à un délégué. Le calcul s'effectuant ainsi : 1 délégué de 0% à 4.99%.

La Communauté de la Commune de la Combe de Savoie dispose d'un délégué titulaire et d'un suppléant au sein du comité syndical : Jean-Jacques MAURIS, Bernard REVERDY.

La Communauté de la Commune Gelon - Coisin dispose d'un délégué titulaire et d'un suppléant au sein du comité syndical : Marc GIRARD, Alexandre DALLA-MUTTA.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, désigne comme représentant au Syndicat Mixte Savoie Déchets tel que suit :

Délégués titulaires : Jean-Jacques MAURIS, Marc GIRARD

Délégués Suppléants : Bernard REVERDY, Alexandre DALLA-MUTTA

6) Office de Tourisme La Rochette - Val Gelon

Conformément aux statuts de l'Office de Tourisme (article 13), le Conseil d'Administration est composé de 4 collèges de 5 membres titulaires.

Pour le collège « élus », il est proposé de désigner 2 membres sur le canton de La Rochette et 1 membre sur chacun des 3 autres cantons.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, désigne les 5 membres délégués à l'Office du Tourisme La Rochette – Val Gelon tel que suit :

Communes	Délégués
Le Bourget en Huile	Régis BARBAZ
Arvillard	Rémy FRAIOLI
St Pierre d'Albigny	Claude RIOND
Montmélian	Alain RIBEYROLLES
Montendry	Jacqueline SCHENKL
Total	5

7) Election des délégués au Syndicat Mixte de Gestion du Gelon et de ses affluents

La Communauté de Communes Cœur de Savoie adhère au Syndicat mixte de gestion du Gelon et de ses affluents.

La Communauté de la Commune La Rochette – Val Gelon dispose de 6 délégués titulaires et 6 suppléants au sein du comité syndical :

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, désigne les membres délégués au Syndicat Mixte de Gestion du Gelon et de ses affluents tel que suit :

Délégués titulaires : Gérard JEANNIN, Robert VILLARD, Bernard THOMAS, Georges FORESTIER, Guillaume VEROLLET, Eugène MONTAY

Délégués suppléants : Régis BARBAZ, René TISSOT MAURE, Jean-François NICOLAS, Eric COVAREL, André DAZY, Christophe ESQUENET.

Il est proposé de reconduire ces délégués.

8) Election des délégués au Syndicat Mixte des digues de l'Arc et de l'Isère (SISARC)

Les communes de Cruet, Saint Jean de la Porte, Saint Pierre d'Albigny et Fréterive étaient représentées par la Communauté de Communes de la Combe de Savoie au SISARC.

Il est proposé de reconduire les délégués qui siégeaient en décembre 2013 pour représenter la Communauté de Communes Cœur de Savoie au SISARC :

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, désigne les membres délégués du SISARC :

- Titulaires : Bernard REVERDY, Marcel RAIMOND, Michel PAJEAN, Jean-François QUESNEL
- Suppléants : Jean MIGUET, René SIBUET, Gabriel HENRIQUET, Thierry MUGGEO.

9) Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local

Nos 3 anciennes intercommunalités qui adhéraient à l'EPFL étaient représentées par un ou plusieurs délégués titulaires et suppléants en fonction de sa population.

Il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir reconduire ces délégués pour représenter la Communauté de Communes Cœur de Savoie à l'EPFL :

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, désigne les représentants au Conseil d'Administration de l'EPFL :

- Titulaires : Eric COVAREL, Etienne PILARD, Henri CARREL
- Suppléants : Jean-François DUC, Aimé HENRIQUET, Jean-François QUESNEL

10) Conseil d'Administration de l'Association cantonale d'animation de la Combe de Savoie

La Communauté de Communes de la Combe de Savoie était représentée au Conseil d'Administration de l'Association cantonale d'animation de la Combe de Savoie avec 5 représentants (+ le Président membre de droit).

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, désigne les représentants au Conseil d'Administration de l'ACACS :

Eve BUEVOZ, Jean-Paul BETEND, Marie-Hélène PLAVERET, Pierre GUIDAT, Etienne PILARD.

11) Autres instances

Proposition de reconduction des représentants des anciennes Communautés de Communes :

Conseil d'Administration du Groupement de Développement Agricole du Cœur de Savoie :

Communauté de Communes La Rochette Val Gelon : Jean-François DUC

Communauté de Communes de la Combe de Savoie : Michel PAJEAN

Communauté de Communes Gelon – Coisin : Denis NOVEL

Communauté de Communes du Pays de Montmélian : Marc DUPRAZ

Election des délégués à la Commission consultative des gens du voyage :

Communauté de Communes La Rochette Val Gelon : 1 titulaire (Jean-François DUC) et 1 suppléant (Eric KIEFFER)

Communauté de Communes de la Combe de Savoie : 1 titulaire (Jean-Jacques MAURIS) et 1 suppléant (Etienne PILARD)

Communauté de Communes Gelon – Coisin : 1 titulaire (Claude CHARPIN) et 2 suppléants (René AGUETTAZ, Jean-François CLARAZ)

Communauté de Communes du Pays de Montmélian : 1 titulaire (Bernard BESSON) et 1 suppléant (Jean-Claude NICOLLE)

Conseils d'Administration des collèges :

Collège Pierre et Marie Curie (Montmélian) : Richard DESCHAMPS-BERGER

Collège Les Frontailles (Saint Pierre d'Albigny) : Gérard ROCHAS

Comité local d'insertion de la Combe :

Communauté de Communes La Rochette Val Gelon : 1 délégué titulaire (François PEILLEX) et 1 délégué suppléant (Jean-François DUC)

Savoie Initiative

Communauté de Communes La Rochette Val Gelon : 1 délégué titulaire (Jean-Claude MONTBLANC) et 1 délégué suppléant (Jean-François DUC)

Communauté de Communes de la Combe de Savoie : 1 délégué titulaire (Bernard REVERDY) Communauté de Communes du Pays de Montmélian : 1 délégué titulaire (Béatrice SANTAIS)

Régie de Territoire Cœur de Savoie :

Communauté de Communes Gelon – Coisin : 1 titulaire (Patricia DELGADO), 1 suppléant (Marc GIRARD)

Communauté de Communes de la Combe de Savoie : 1 représentant (Bernard REVERDY)

Conseil d'Administration de la Mission Locale Jeunes :

Communauté de Communes du Pays de Montmélian : 1 représentant (Jacqueline TALLIN)

Communauté de Communes de la Combe de Savoie : 1 représentant (Bernard REVERDY)

Espace Belledonne :

Communauté de Communes La Rochette Val Gelon: 2 titulaires (Jean-François DUC, Alain GEOFFROY), 4 suppléants (Hervé BENOIT, Eric KIEFFER, Eric COVAREL, Jean-Claude MESTRALLET)

Conseil de surveillance du centre hospitalier de St Pierre :

Communauté de Communes de la Combe de Savoie : 1 représentant (Gérard ROCHAS)

ASSOCIATIONS LOCALES

Ludothèque du Val Gelon : 2 délégués titulaires (Annie OLEI, Christine DEBAUGE)

Ecole de musique associative du Val Gelon : Président + 2 représentants (Jean-Louis DOULS, Marie-Claude BARBIER)

Association cantonale d'animation et de développement Bien Vivre en Val Gelon : Président membre de droit + 4 représentants (Marie-Claude BARBIER, René DIJOURD, Jean-Loup CREUX, Alain GEOFFROY)

Association multi accueil TOM POUCE (ValGelton) : Président membre d'honneur + 1 représentant (Christine DEBAUGE)

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, désigne les mêmes délégués communautaires aux différentes instances ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Bernard BESSON, Président lève la séance à 20H45 heures.

Le Président,

Bernard BESSON

Communauté de
Communes
Cœur de
Savoie